

Rapport public Parcoursup session 2023

CREPS Rhône-Alpes - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Canoë-Kayak en eau vive

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS Rhône-Alpes - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Canoë-Kayak en eau vive	Jury par défaut	Tous les candidats	3	15	3	3	

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

Le(la) candidat(e) doit :

- Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme (PSC1, AFPS, PSE1 ou PSE2 en cours de validité, SST, AFGSU en cours de validité)
- Produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'activité datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.
- Présenter une attestation de 100 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire d'une certification d'encadrement des activités aquatiques conforme à l'article L. 212-1 du code du sport ;
- Etre capable de réaliser des gestes techniques de base communs aux activités du canoë-kayak au moyen d'un test technique réalisé dans un rapide de classe III ; description des épreuves de ce test annexe IV du document suivant :

<https://www.sports.gouv.fr/media/1846/download>

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu

par l'article D212-27-1 du code du sport : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000036760930/2018-04-02>

Rappel : Le candidat doit être en possession de son certificat médical au moment du passage des épreuves de T.E.P. !

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Pour être admis dans cette formation, il est nécessaire de réussir les tests techniques d'exigences préalables (TEP) organisés pour vérifier le niveau exigé à l'entrée en formation.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Conformément au code du sport, le titulaire du BPJEPS CKDA en eau vive met en œuvre les compétences suivantes :

- encadrer, conduire en eau calme et en eau vive, individuellement et collectivement jusqu'au 1er niveau de compétition fédérale des actions d'animation pour les activités de canoë-kayak et disciplines associées sur tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage dont le stand up paddle et pour les activités de canyoning jusqu'à la cotation V1, A5 et E II inclus ;
- organiser et gérer des activités du canoë-kayak et disciplines associées ;
- communiquer sur les actions de la structure ;
- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques ;
- participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités du et disciplines associées.

Le cursus de formation respecte le principe de l'alternance pédagogique (en centre et en entreprise) sous la responsabilité d'un tuteur. Il s'appuie sur la méthodologie de projet, qui permet d'aborder différents domaines en relation directe avec l'exercice professionnel.

Les frais d'inscription sont de 30 euros.

La formation débute le 02 octobre 2023 et termine le 30 septembre 2024

<https://formation.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/formation.fiche-BPJEPS-CKDAEV-07>

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Les vœux des candidats ont été examinés par une commission composée du coordonnateur de la discipline, de la responsable administrative,

du responsable du département des formations et de la coordinatrice administrative de l'établissement.

La commission d'examen des vœux a procédé au classement des candidats à partir des supports que sont :

- la fiche Avenir,
- les bulletins scolaires,
- le « projet de formation motivé »,
- un entretien individuel entre le candidat et le coordonnateur pédagogique de la formation.

Cet examen a permis d'identifier le profil et l'expérience de chaque candidat, à partir desquels s'est prononcée la commission.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

L'attention des candidats est attirée sur la multiplicité des diplômes permettant l'encadrement des Activités du Canoë-Kayak et Disciplines

Associées (ACKDA) et sur l'information préalable à prendre pour vérifier que le BPJEPS ouvert aux candidats par Parcoursup est bien à celui qui

correspond à leur projet. Il existe trois BPJEPS ACKDA présentant des prérogatives différentes (sans limite en mer, sans limite en eau-vive ou

limité en eau vive à la classe III et en mer à IV Beaufort).

Le centre de formation peut apporter cette première information.

L'arrêté du diplôme impose des exigences préalables à l'entrée en formation sous forme de compétences validées par des diplômes ou

attestations (PSC1 ou équivalent, attestation de natation, certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement) et de

démonstrations de navigation et de sécurité vérifiées à l'occasion d'un test technique.

L'anticipation du candidat sur les pièces à fournir lui permettra d'éviter l'urgence de valider les compétences requises pour confirmer son vœu et

procéder à son inscription auprès du CREPS.

Enfin il est rappelé l'importance pour le candidat de se préparer au test technique, dont les épreuves sont présentées sur le site du CREPS, et

particulièrement sur les épreuves de sécurité, éliminatoires.

Concernant la culture des disciplines du canoë-kayak, elle ne peut s'acquérir que par une pratique régulière, dans ou hors du système fédéral,

mais dont la réalité est vérifiée par un entretien individuel.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des voeux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes de français	Notes d'oral et d'écrit	Bulletins de 1ère / note obtenue au bac de français	Très important
	Notes d'EPS	moyenne des notes d'EPS par trimestre	Bulletins 1ère et terminale / Note obtenue au bac / Résultats de la dernière classe fréquentée	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Evolution des appréciations/notes des bulletins transmis	Fiche Avenir / fiche de suivi	Important
	Capacité à l'oral	Aisance à l'oral Capacité à structurer sa pensée et à argumenter ses propos	Capacité à s'exprimer lors de l'entretien de motivation	Essentiel
	Expression écrite / Qualité de la syntaxe	Capacité à structurer son raisonnement et argumenter	Projet de formation motivé	Très important
Savoir-être	Autonomie, capacité d'organisation	Capacité à être acteur de sa scolarité, à analyser ses difficultés et s'adapter Capacité à mener plusieurs projets simultanément	Fiche Avenir / Fiche de suivi / projet de formation motivé / entretien de motivation	Essentiel

	Capacité à s'investir, implication	Capacité à mobiliser les moyens pour la réussite des projets	Fiche Avenir / Fiche de suivi / projet de formation motivé / entretien de motivation	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation et capacité à réussir dans la formation	Validation du Test d'Exigences Préalables et implication dans ce projet de formation	entretien de motivation	Essentiel
	Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation	Cohérence du projet aux prérogatives du diplôme	Projet de formation motivé / entretien de motivation	Essentiel
	Connaissance des exigences de la formation	Connaissance des contenus de la formation, de son organisation en alternance. Structures trouvées/sollicitées/envisagées pour l'alternance.	recherche d'une structure d'alternance / Entretien de motivation	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation	Expérience de navigation (itinéraires parcourus en rivière/ mer/ eau calme) ; Culture dans la discipline, années de pratique sportive en club /hors club ; Niveau Pagaies Couleurs obtenu ; Engagement dans la filière fédérale des diplômés d'encadrement (AMFPC/MFPC)	Rubriques activités et centre d'intérêts / Entretien de motivation	Essentiel
	Engagement (citoyen, associatif)	Engagement personnel hors activités scolaires	Fiche avenir / fiche de suivi / Projet de formation motivé / Rubrique activités et centres d'intérêt	Essentiel

Signature :

Francis GAILLARD,
Directeur de l'établissement CREPS Rhône-Alpes